



A vos cultures

N° 2 – 7 mars 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°2.

A RETENIR :

Colza :

Charançon de la tige du colza : début de vol.

Méligèthe : première capture.

COLZA

La montaison est maintenant engagée dans 80% des parcelles observées (cf. BSV). Suite aux gelées de la semaine dernière, les colzas sont plus ou moins marqués (port retombant, feuilles desséchées plaquées au sol). Terres Inovia a publié un article pour vous aider à faire un bilan à la parcelle, vous pouvez le consulter en suivant ce lien <http://www.terresinovia.fr/espaces-regionaux/messages-techniques/regions-nord-et-est/2018/point-colza-fortes-geees-faire-un-bilan-a-la-parcelle>

CHARANCON DE LA TIGE

Les températures douces de la fin de semaine dernière ont permis un début de vol et les conditions météorologiques annoncées seront favorables à l'activité de ce ravageur. Vous pouvez consulter le modèle proPlant de Terres Inovia pour visualiser l'activité attendue des charançons. (<http://www.terresinovia.fr/outils/detail/outils/4/>).

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou (voir ci-dessous) peu nuisible au colza.



Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

A ce jour, aucune intervention n'est justifiée, mais les premières interventions pourraient intervenir sur la fin de semaine prochaine, attendre notre prochain bulletin. Il est maintenant important de surveiller vos cuvettes jaunes pour surveiller l'arrivée de l'insecte dans vos parcelles. Les colzas ayant redémarrés, ils seront au stade de sensibilité lors de l'arrivée de l'insecte.

Si un traitement s'avère nécessaire, les interventions pourront être réalisées avec un produit à base de cyperméthrine.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine sont limitées à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.

MELIGHETES :

Présence signalée dans quelques cuvettes. La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), aucun risque pour le moment.

Surveillez vos cuvettes jaunes afin de repérer l'arrivée des méligèthes dans vos parcelles. Rappel, les captures en cuvettes jaunes ne sont qu'un indicateur de présence et non de risque de nuisibilité, seuls les comptages sur plantes permettent d'apprécier le risque sur vos parcelles (voir le BSV de cette semaine).

La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés atteint dans un tiers des parcelles du réseau), il est désormais indispensable de surveiller vos parcelles. Attention, dès que les conditions seront plus clémentes, il sera nécessaire de faire des comptages rigoureux dans vos parcelles.

CEREALES

Les céréales redémarrent lentement après avoir souffert des excès d'eau et des dernières gelées, les remontées de températures vont permettre aux céréales de reverdir. Suivre nos prochains bulletins.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*